



Loi Macron : Le piège pour les salariés

Le patronat veut pouvoir déplacer, licencier, congédier à sa guise les salariés sans rendre compte à personne et sans aucune contrainte. Ainsi, sont attaquées les prérogatives des comités d'entreprise qui ont perdu leur droit de veto et celles des inspecteurs du travail qui ont subi des réformes amoindrissant leurs missions, leur pouvoir d'intervention et leur indépendance.

Le patronat veut pouvoir dégrader la santé des salariés sans que le CHSCT, la médecine du travail ou la justice puissent l'obliger à répondre à ses obligations légales en matière de santé. Avec l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013, une nouvelle étape a été franchie et c'est désormais la feuille de route du Medef qui est négociée.

Le patronat ne veut plus courir le risque d'être sanctionné pour des atteintes au droit social. Le projet de loi Macron répond donc à cet objectif :

- Affaiblir la légitimité des prud'hommes en instaurant une désignation des conseillers et en augmentant le pouvoir des juges départiteurs.
- Donner l'impunité à l'employeur sur les délits d'entrave en les affranchissant de peines de prison.
- Renvoyer les litiges liés aux élections réglés jusque-là par les inspections du travail, au tribunal d'instance.

Le gouvernement veut légiférer en prenant pour base les propositions du MEDEF, après l'échec des négociations « sur la qualité et l'efficacité du dialogue social et l'amélioration de la représentation des salariés ». La CGT a refusé de valider cette régression sociale historique, suivie par les autres syndicats.

- Instance unique de représentation.
- Nouvelles réduction des droits à expertise (coûts en partie supportée par le CE, délais encore restreints).
- Réduction du nombre d'élus notamment en DP de proximité.
- Disparition des CHSCT et DP de proximité.
- Remise en cause des seuils sociaux pour l'obligation de mise en place des instances représentatives du personnel.

La loi Macron s'attaque au repos dominical et au travail de nuit :

- L'ouverture des magasins le dimanche passera de 5 à 12 jours par an.
- Le temps de travail de nuit commencerait à 24 heures au lieu de 21 heures.

Pour mettre en échec ses régressions sociales : syndiquez-vous à la CGT



Site internet du syndicat

<http://airbusce.reference-syndicale.fr/>

Courriel : Syndicat.Cgt@airbus.com

Téléphone : 05 61 93 15 07

le 26 février 2015



The Macron Law: A trap for workers

Employers want to be able to hire, transfer and fire employees at will without reporting to anyone and without any constraints. They are attacking the powers of works councils who have lost their right of veto and those of labor inspectors who have undergone reforms diminishing their missions, their intervention power and independence.

Employers want to degrade the health of employees without the HSC, labor doctors or the Law requiring them to respect their legal obligations in health. With the National Interprofessional Agreement of January 2013, a new step has been taken and it is now the roadmap of the MEDEF which is being implemented.

Employers no longer want to run the risk of being sanctioned for violations of the labor law. The Macron bill therefore meets this objective:

- To weaken the legitimacy of the labour tribunals by introducing the designation of counselors and increasing the power of professional judges.
- Giving impunity to the employer on obstruction offenses by freeing them from prison sentences.
- Sending election-related disputes resolved so far by the labor inspectorates, to the district court.

The government wants to legislate taking as a basis the proposals of MEDEF, after the failure of negotiations "on the quality and effectiveness of social dialogue and improving the representation of employees." The CGT has refused to validate this historic social regression, followed by the other unions.

- Single representation bodies.
- New reduction in expertise rights (in part costs borne by the Works Council, further limited times).
- Reducing the number of elected officials including local worker's reps. Disappearance of HSC's and local worker's reps.
- Questioning social thresholds for the requirement to setting up representative bodies.

The Macron law attacks the Sunday rest and night work:

- The opening of shops on Sundays pass from May to December from 5 to 12 days per year.
- Night work time would begin at midnight hours instead of 9pm.

To defeat these social regressions join the the CGT



Website union

<http://airbusce.reference-syndicale.fr/>

Email : Syndicat.Cgt@airbus.com

Phone : 05 61 93 15 07

02/26/2015